



Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Je vous remercie.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, I
général**

Merci à vous deux. Y a-t-il encore des questions ? Non. Si ce n'est pas le cas, je me permets de vous rappeler, comme vous avez pu le constater à la lecture du prochain ordre du jour, la question du cautionnement se fera le 10 décembre prochain.

3a) Postulat
D. RABOUD
"Apéro des verres
de contact"
Refusé

**5. Développement du postulat de M. Damien RABOUD portant sur
« Apéro des verres de contact ».**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil
général**

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, à savoir le développement du postulat de Monsieur Raboud portant sur l'apéro les verres de contact. Pour rappel ce postulat a été déposé en date du 11 juin 2018. Nous allons procéder de la manière suivante : Monsieur Raboud va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. À l'issue de celle-ci, et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole.

Monsieur le conseiller général Raboud, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Madame la présidente, merci bien, M. le président, Messieurs les municipaux, chers collègues, cher public.

Ce postulat « Apéro des verres de contact » que nous aurions pu appeler aussi verrée citoyenne. Le Conseil municipal est faut-il le rappeler l'invité du Conseil général, nous lui en sommes grés. Malheureusement, si nos municipaux apparaissent généralement avec une pile de dossiers sous les bras, nous, conseillers communaux, arrivons généralement les mains vides. Or, selon ce que veut la tradition valaisanne, il est mal vu pour un invité de se présenter sans au moins de quoi partager une verrée auprès de ses hôtes. Dans notre cas c'est même indispensable puisque les gosiers qui s'affrontent dans des joutes verbales sont bien plus efficaces s'ils sont humectés. Et quel meilleur lubrifiant pour la voix humaine, que le vin qui met les verts à pied, donne du bouquet aux rouges, confère le prénom méditerranéen de pinot aux noirs, rend agréables les agrariens et libère les libéraux de l'eau.

Humecter la gorge, c'est anoblir la voix. Et les voix en démocratie c'est essentiel, voilà pourquoi je suggère que le Conseil municipal, au risque de devoir sonner à la porte avec le coude, apparaisse à l'avenir au plénum avec une bonne bouteille à la main. Cela nous permettra de conclure les débats autour d'un verre de l'amitié, la version liquide du verre de contact.

La convivialité qui en résultera ne saurait être que bénéfique pour les débats à venir. Autour d'un verre, les adversaires deviennent des confrères, les confrères des



confidents, les confidents des camarades, et les camarades des copains. Bref, personne ne se souciera des étiquettes, sauf celles des bouteilles, qui paradoxe suprême répandront de la chaleur grâce à un grand cru. Et la chaleur c'est la vie. Bref, trêve de plaisanteries, nous ne demandons pas la mer à boire, et ce que nous voudrions instaurer est simple : nous aimerions qu'à la fin de chaque séance du Conseil général une verrée avec le vin de la commune, blanc, rouge, en toute simplicité, on ne parle pas d'un apéritif dinatoire, d'un buffet ou je ne sais quoi, soit proposé à l'ensemble du Conseil général et municipal, des médias ici-présents et aussi mais surtout, plutôt devrait-on dire, car le but premier de ce postulat est là, à l'ensemble de nos citoyens ayant fait l'effort de venir suivre nos débats et délibérations. Le but, il est bien simple à imaginer et consiste à rapprocher les gens entre eux, conseillers généraux, municipaux et public, et d'échanger ensemble sur le passé, présent et surtout futur de la commune. On peut espérer que cela puisse participer en quelque sorte aussi à dynamiser notre démocratie, pour que celle-ci soit toujours vivante à l'avenir et plus participative encore.

Après cinq ans dans cette noble assemblée, j'ai comme l'impression que cette verrée de fin d'assemblée manque car à chaque fin de séance tout le monde s'évapore dans la nuit, avec parfois frustration et incompréhension.

Nous ne demandons donc pas la lune et savons qu'à travers le Valais, la pratique se fait déjà à l'issue de certains Conseils généraux ou assemblées primaires. La viticulture valaisanne, la bonne humeur et votre humble serviteur vous suggère dès lors de soutenir notre postulat. Et que ceux qui n'ont jamais eu soif s'abstiennent. Merci de votre attention et je suis ouvert aux questions, même si je pense qu'il ne devrait pas y en avoir 36'000. Alors oui j'ai anticipé un petit peu la question des mesures d'économie, alors là, je peux remettre en question notre gros apéro dinatoire, uniquement destiné aux Conseillers généraux, de Noël. Alors là, il y a une mesure d'économie éventuellement. Si on dit que c'est une histoire de timing, parce qu'il y a des gens qui ont tendance à parler trop et trop longtemps, je vous dirai qu'on pourrait une fois se dire qu'on pourrait commencer nos débats à 19h00 plutôt qu'à 19h30, qui nous libérerait une plage d'une demi-heure pour ce verre de l'amitié, ce verre de contact avec nos concitoyens. Et puis, et puis voilà. Je vous écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Bellwald

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Madame la présidente, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, chers membres du public,

Je me tourne vers le public et tiens à les remercier de leur présence, mais constate aussitôt qu'ils ne sont qu'au nombre de 10. Ce chiffre ne varie que très peu au cours des Conseils, alors est-ce qu'un apéritif en fin de Conseil amènerait plus de monde ? Nous en doutons fortement autant sur le fond que sur la forme de ce postulat, pour lequel nous n'avons reçu aucune information écrite, juste quelques mots échangés. Il va sans dire que des rencontres avec les citoyens sont nécessaires pour appréhender leurs préoccupations. Étant presque tous des miliciens, nous avons l'occasion de rencontrer nos semblables lors des diverses manifestations, vernissages ou rencontres qui sont l'une des richesses de notre ville. Le groupe PLR est certain que les moyens d'accompagner nos citoyens dans des démarches participatives ne passent pas par un apéritif offert le lundi soir à 23h00. Notre groupe insiste depuis



longtemps sur l'importance de la communication, de l'échange d'informations voire de la concertation et apprécierait que la Municipalité vienne avec une vraie stratégie de communication.

Il est important d'ajouter un mot sur la forme. Est-ce que proposer un postulat est pertinent ? Pour y répondre, je cite notre règlement article 33 : « chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions. »

Je crois qu'il est inutile de surcharger l'administration communale et d'augmenter les charges liées. Peut-être que certains oublient que leur dépositaire a un coût et que c'est la collectivité qui doit le supporter. Le groupe PLR ne voit pas pourquoi la Municipalité ferait une étude sur un possible apéritif à la suite du Conseil général en déposant un rapport avec des propositions ? Des propositions sur quoi ? Quel vin servir ? Non, nous pensons que ce postulat est à la limite une question dans les divers, mais en rien un postulat. Toutes ces raisons font que le groupe PLR refusera ce postulat.

Pour conclure, je me permets à titre personnel un petit écart. M. Raboud vous aviez annoncé votre retrait de tous vos engagements politiques si les J.O devaient être refusés. Ce qui a été le cas. Sachez que si ce postulat devait être refusé et que vous suivez votre promesse, je m'engage personnellement à vous offrir, à vous, ainsi qu'à cette assemblée une verrée à la suite de votre dernier Conseil général.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald, Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Madame la présidente, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers Collègues, Cher public

L'idée de partager un verre avec le public à l'issue des débats de notre assemblée est fort louable. Il est vrai que depuis notre déménagement au théâtre, la verrée, certes facultative, d'après conseil a quasiment disparue. De là à ce qu'elle doive être organisée par la commune, il y a un pas que nous n'aurions pas franchi. Si le postulat venait à être accepté, nous demanderions qu'il le soit à l'essai, qu'après une année environ, nous fassions le point sur sa pertinence et son réel intérêt tant auprès du public que des membres des deux conseils. Le groupe DC n'a pas de mot d'ordre sur cet objet, la liberté de vote prévaudra. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Oui. Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues, Monsieur Raboud sur l'idée on peut que vous rejoindre, je pense que dans



une commune, justement comme l'a dit le président en début d'assemblée, une commune qui devient de plus en plus une ville, plus on communique, plus on a de relations entre nous, plus ça renforce la cohésion. Je pense que c'est la meilleure chose possible. Là, on est d'accord sur l'objectif, qu'il y ait une meilleure entente entre nous parce qu'il est vrai que certaines fois il peut y avoir des tensions entre nous. Puis, des informations qu'on ne peut peut-être pas avoir en plénum notamment sur les problématiques de transparence peut-être qu'on pourrait les avoir autour d'un verre. Donc, on peut partager le constat de base de la nécessité d'avoir des contacts peut-être plus informels autant avec les municipaux, autant qu'entre nous, entre collègues parce qu'on est plutôt dans l'invective que dans la sympathie, et avec le public. Ça, c'est une bonne chose, par contre sur la réalisation, là on a plus qu'un bémol on part du principe dans notre groupe que ce n'est pas à la municipalité de financer ça. S'il devait y avoir un financement, je pense que c'est tous les groupes politiques qui pourrait financer. C'est sous une forme à évaluer.

Ou mieux, Lorsqu'on veut parler d'intégration, on pourrait peut-être s'associer, poser la question, aux établissements publics ou à Artcom de voir dans quelle mesure il n'y a pas un tournus qui pourrait être établi dans les établissements publics. Ces établissements publics qui nous accueilleraient à la fin d'une assemblée, mais bien sûr, qu'on payerait les consommations sous une forme à définir mais en tout cas par la Municipalité. En tout cas pas par un financement de la collectivité publique, je pense que ça serait extrêmement mal perçu, à juste titre, par nos collègues, qui vont avoir, et vous l'avez combattu, la taxe poubelle à payer. Je vous donne des contre-arguments que vous avez donné en nouvelle année. Si nous, on s'octroie des privilèges par rapport à ce qu'on se ferait offrir des verres, je pense que ça, ce n'est pas un bon point.

Mais sur le principe, on est ok sur le principe de renforcer la convivialité. Par contre, le financement, si vous excluez un financement par la collectivité publique, la Municipalité, on peut vous suivre. Et si vous entrevoyez que ce financement peut se faire par les groupes politiques, là c'est des choses sur lesquelles on peut rentrer. Et viendront à ces apéros qui auront envie de venir. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Y a-t-il encore une demande de prise de parole ou des questions sur ce postulat. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Oui. Merci de vos interventions.

Peut-être répondre à Monsieur Carron, je crois que mon postulat va tout à fait dans le sens que vous dites donc vous êtes d'accord avec moi sur le fond. Mon postulat se veut pas bien méchant et puis la forme, alors c'est un postulat justement, c'est vrai, je conçois que la forme n'est peut-être pas la meilleure. Cela je vous l'accorde volontiers, en même temps je n'ai pas une déposition aiguë, comme on a pu me le dire, en tout cas, pas forcément moi, mais enfin, ce n'est pas bien grave. Voilà, l'idée est là, c'est de partager un verre à la fin, s'il faut je, je ne veux pas dire, je veux pas m'engager à l'offrir moi, mais voilà je pense ça mange pas trop de pain, c'est pas ça qui doit coûter bien cher. Et pourquoi pas que cela soit payé par les groupes ou qu'on nous retire 3CHF à chacun par Conseil pour offrir quelques bouteilles à la fin avant de partir tous dans la nuit comme ça. Je n'ai rien d'autre à dire. Voilà je ne veux pas vous faire perdre votre temps.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons donc clore les débats et passer au vote.

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur Damien Raboud portant sur l'apéro des verres de contact, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Merci de rester debout s'il vous plaît. Vous pouvez vous asseoir.

Y a-t-il des abstentions ? Vous pouvez vous asseoir.

Le postulat de Monsieur Damien Raboud est refusé par 23 contre, 14 pour et 16 abstentions.

6. Développement de la motion de Mme Céлина CONTAT portant sur la péréquation des transports des déchets montheysans

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, à savoir le développement de la motion de Madame Céлина Contat portant sur la péréquation des transports des déchets montheysans.

Pour rappel, cette motion a été déposée lors du conseil général du 10 septembre 2018, je laisse la parole à Madame Contat pour le développement de la motion. Après celle-ci, la discussion générale sera ouverte selon l'article 32 du règlement du conseil général. Nous passerons ensuite au vote.

Madame la conseillère générale Contat, je vous cède la parole.

Intervention de Mme Céлина Contat (APM)*

Chers présidents et conseillers municipaux, chers collègues, cher public,

Dans le cadre des débats relatifs au principe du pollueur-payeur, nous avons mis le doigt sur un aspect qui coûte près de Fr. 100'000CHF par an aux Montheysans. Nous voulons parler de la péréquation des transports mise en place par SATOM SA.

Qu'est-ce que cette péréquation des transports ? C'est un pot commun destiné à dédommager les communes les plus éloignées. Aujourd'hui, la loi fédérale prône le principe du pollueur-payeur. C'est bien avec ce sacro-saint principe que l'on nous a imposé la taxe au sac. Il y a donc lieu de se référer au degré de pollution émis par chacune des entités communales concernées. En fonction de quoi ce principe n'est-il pas appliqué pour abolir cette péréquation des transports ? Car chacun sait que les camions polluent en fonction des distances qu'ils parcourent. Pourquoi devrions-nous subventionner les autres communes ? Le principe du pollueur-payeur ne serait-il pas adaptable aux fournisseurs de la SATOM ? Cette péréquation locale primerait-elle sur la loi fédérale ? Assurément pas !

Selon les comptes de la SATOM, Monthey a payé, pour ce pot commun, la somme CHF 96'304CHF en 2017. Par contre la commune de Bagnes a encaissé CHF 131'114CHF. Trouvez-vous cela normal et quels en sont les éléments justificatifs ?



Je serais bref, simplement pour vous annoncer dans la suite des questions écrites concernant le harcèlement de rue, que le groupe ADG souhaite déposer ce soir un postulat sur le harcèlement de rue, et qui sera développé lors d'un prochain Conseil général. Merci. (38)

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Borgeaud. M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Mme la Présidente, je souhaite déposer un postulat à l'intitulé suivant « Apéro les verres de contact » que j'aurai le plaisir de développer lors d'un prochain Conseil général. (39)

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Raboud. D'autres questions ou dépôts de postulats ? M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Une dernière remarque concernant l'intranet du Conseil général qui a quelques soucis ces derniers temps. Je ne sais pas si je suis le seul à être confronté à cette problématique, mais lorsque je me connecte, j'ai toujours la chance de tomber sur une page qui indique « erreur » ! Donc j'aimerais bien que l'on puisse faire quelque chose, d'autant plus, que nous parlons de plus en plus, de Conseil général via le virtuel, donc il serait sympathique si nous pouvions accéder en temps et en heures et pouvoir se préparer pour nos commissions ou le Conseil général. Merci

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Si la parole n'est plus demandée, je passe la parole à la Municipalité. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, Mmes, MM.,

M. Maret, je laisserai le soin de répondre aux deux Municipaux que vous avez interpellés.

M. Cutruzzolà, nous prenons compte de votre première remarque, malheureusement et personnellement, je ne me ballade pas souvent dans cet endroit magnifique. Dès demain matin, nous allons interpellé notre Service IME pour voir, à court terme ou moyen terme, comment nous pouvons remédier à cette situation.

Concernant les barrières de la Rue du Collège, c'est un grand processus qui découle d'une demande des habitants du quartier, que nous pouvons comprendre, par rapport à des passages de véhicules, mais également des passages à une vitesse disproportionnée de la part des cyclistes. La volonté était de freiner les cyclistes.

Maintenant vous arrivez sur un autre élément, avec une impossibilité de passer avec des chaises roulantes et des personnes avec des enfants en poussette. Evidemment, que ce n'était pas le but de la démarche, à nouveau nous allons



intervenir auprès du Service IME, je me retourne vers M. Cottet, pour voir comment nous allons remédier à ce problème, en s'assurant du souhait des voisins, et en même temps, de tenir compte de vos remarques.

M. Aviolat, vous vous êtes adressé à M. Moulin qui vous répondra sur les coûts de la piscine pour les futurs coûts de fonctionnement. Concernant l'intranet, je vous l'ai dit de manière extrêmement brève lors de l'intervention dans le cadre des comptes, par rapport à l'ensemble du travail qui doit être effectué au niveau informatique sur l'ensemble de la commune. J'ai dit que notamment l'archivage électronique prendrait du temps. Une chose est sûre, c'est que les modifications rapides vont intervenir par rapport à une distribution de documents que ce soit pour le Conseil municipal ou général, mais je peux d'ores et déjà vous dire que le travail sera fait durant l'été et nous espérons que dans le courant septembre, nous puissions répondre à votre question, car le premier mal à l'aise c'est moi, même si je ne suis pas un spécialiste d'informatique. Je trouve qu'il y a bien trop souvent des problèmes que nous devons résoudre, votre remarque est tout à fait compréhensible et nous en prenons note.

Mme Contat, je vous laisserai développer votre motion et votre postulat lors d'un prochain Conseil général, votre question était adressée à M. Cottet, qui je suis sûr qu'il vous répondra bien volontiers.

M. Borgeaud, nous prenons note de votre postulat concernant le harcèlement de rue.

M. Raboud, vous avez déposé un postulat, c'est intéressant car nous essayons de trouver le but de votre postulat, cela démontre toutes vos finesses, et nous allons travailler durant quelques semaines pour essayer de découvrir. Je n'ai pas encore découvert, mais je trouve le titre assez accrocheur. J'en ai terminé, je passe la parole en premier à M. Pierre Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

M. Maret, je crois qu'il faudra me laisser un peu de temps pour vous répondre, vos questions sont très précises, je ne sais pas s'il y a eu un bureau spécialisé qui a été mandaté. Concernant la pose, c'est l'association des Marmettes qui en a fait la demande, je n'ai pas des réponses précises pour vous répondre, et je vais devoir aller chercher ces informations, et si vous le permettez, je vous répondrai lors d'un prochain Conseil général. Merci.

Intervention de M. Denis Maret (PDC)

Oui, bien sûr.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère, Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci **M. Maret**. M. Pierre Contat a dû copier mes notes, car j'ai à peu près la même réponse à vous transmettre. Par rapport aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, mon service est très attentif tant au niveau des bâtiments communaux, que lorsqu'il y a des privés qui construisent quelque chose afin que tout soit aux normes. Vous avez posé des questions très précises auxquelles je veux répondre de manière précise et je le ferai lors d'un prochain Conseil général si vous le voulez bien.



Je serais bref, simplement pour vous annoncer dans la suite des questions écrites concernant le harcèlement de rue, que le groupe ADG souhaite déposer ce soir un postulat sur le harcèlement de rue, et qui sera développé lors d'un prochain Conseil général. Merci.

38

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Borgeaud. M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Mme la Présidente, je souhaite déposer un postulat à l'intitulé suivant « Apéro les verres de contact » que j'aurai le plaisir de développer lors d'un prochain Conseil général.

39

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Raboud. D'autres questions ou dépôts de postulats ? M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Une dernière remarque concernant l'intranet du Conseil général qui a quelques soucis ces derniers temps. Je ne sais pas si je suis le seul à être confronté à cette problématique, mais lorsque je me connecte, j'ai toujours la chance de tomber sur une page qui indique « erreur » ! Donc j'aimerais bien que l'on puisse faire quelque chose, d'autant plus, que nous parlons de plus en plus, de Conseil général via le virtuel, donc il serait sympathique si nous pouvions accéder en temps et en heures et pouvoir se préparer pour nos commissions ou le Conseil général. Merci

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Si la parole n'est plus demandée, je passe la parole à la Municipalité. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, Mmes, MM.,

M. Maret, je laisserai le soin de répondre aux deux Municipaux que vous avez interpellés.

M. Cutruzzolà, nous prenons compte de votre première remarque, malheureusement et personnellement, je ne me ballade pas souvent dans cet endroit magnifique. Dès demain matin, nous allons interpellier notre Service IME pour voir, à court terme ou moyen terme, comment nous pouvons remédier à cette situation.

Concernant les barrières de la Rue du Collège, c'est un grand processus qui découle d'une demande des habitants du quartier, que nous pouvons comprendre, par rapport à des passages de véhicules, mais également des passages à une vitesse disproportionnée de la part des cyclistes. La volonté était de freiner les cyclistes.

Maintenant vous arrivez sur un autre élément, avec une impossibilité de passer avec des chaises roulantes et des personnes avec des enfants en poussette. Evidemment, que ce n'était pas le but de la démarche, à nouveau nous allons